

Commune de Besse-et-Saint-Anastaise

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme



2. PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Février 2020

Réf : 45501

Prescription : Délibération du conseil municipal du 29 novembre 2012

Arrêt : Délibération du conseil municipal du 19 avril 2019

Approbation : Délibération du conseil municipal du 4 février 2020

PREAMBULE	4
LE CADRE LEGISLATIF DU PADD	4
POLITIQUE GENERALE	4
LE TERRITOIRE DE BESSE-ET-SAINT-ANASTAISE.....	5
LES PERSPECTIVES D'EVOLUTION	6
LES ENJEUX DU DIAGNOSTIC PARTICIPENT A LA DEFINITION DES ORIENTATIONS DU PADD.....	8
 LES GRANDES ORIENTTAIONS DU PADD DE BESSE ET SAINT ANASTAISE	9
REVITALISER LE TERRITOIRE	10
METTRE EN VALEUR ET ENRICHIR LES QUALITES DU TERRITOIRE	10
ACCOMPAGNER LA DYNAMIQUE AGRICOLE	10

Préambule

Le cadre législatif du PADD

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), conformément aux directives de la loi du 2 juillet 2003 dite « Loi Urbanisme et Habitat », les études préalables ont conduit à identifier les enjeux d'évolution de la commune de BESSE et Saint Anastaise et à définir des orientations permettant de poser les bases d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.).

LE PADD CONSTITUERA POUR L'AVENIR, LE CADRE DE REFERENCE ET LE GUIDE NECESSAIRE A LA CONDUITE DES OPERATIONS D'AMENAGEMENT QUI REPONDENT AUX BESOINS ET AUX ENJEUX DE LA COMMUNE. ALLEGE D'UN CONTENU JURIDIQUE, IL EST LA « CLEF DE VOUTE » DU PLU.

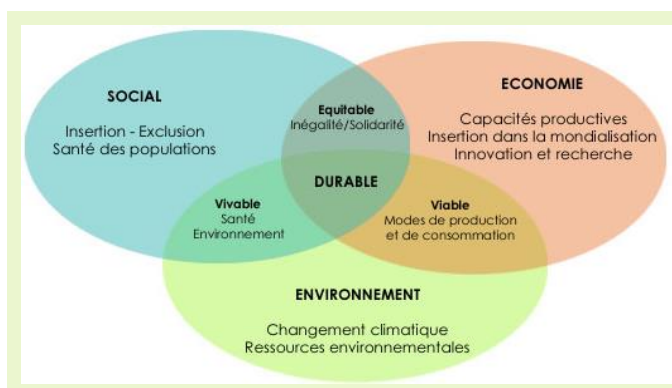
Le P.A.D.D. expose les orientations générales du projet de la commune de Besse et Saint Anastaise s'inscrivant parfaitement dans le respect des principes qui fondent le développement durable dans le domaine de l'urbanisme, à savoir :

- le respect du principe d'équilibre entre renouvellement urbain et développement urbain maîtrisé, d'une part et la préservation des espaces naturels ou agricoles et des paysages d'autre part.
- la diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale, d'une part, en organisant les capacités de construction et de réhabilitation pour satisfaire, sans discrimination, les besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités et d'équipements, et d'autre part en tenant compte en particulier de l'équilibre entre emploi et habitat, ainsi que des moyens de transport et de la gestion des eaux
- l'utilisation économe et équilibrée des espaces intégrant la maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et sous-sol, des éco-systèmes, des espaces verts, des milieux, sites et paysages naturels et urbains, la réduction des nuisances sonores, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti, la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature

Politique générale

Prendre en compte l'environnement dans les plans locaux d'urbanisme nécessite d'une part d'identifier les enjeux environnementaux présents sur le territoire communal, et d'autre part, de s'assurer de leur intégration au fur et à mesure de l'élaboration du projet.

Le PADD est l'expression d'un projet politique global, s'inspirant de préoccupations d'ordre social, économique et environnemental. Il doit respecter les objectifs et principes d'équilibre et de durabilité exposés aux articles L. 110 et L. 121-1 du Code de l'Urbanisme.

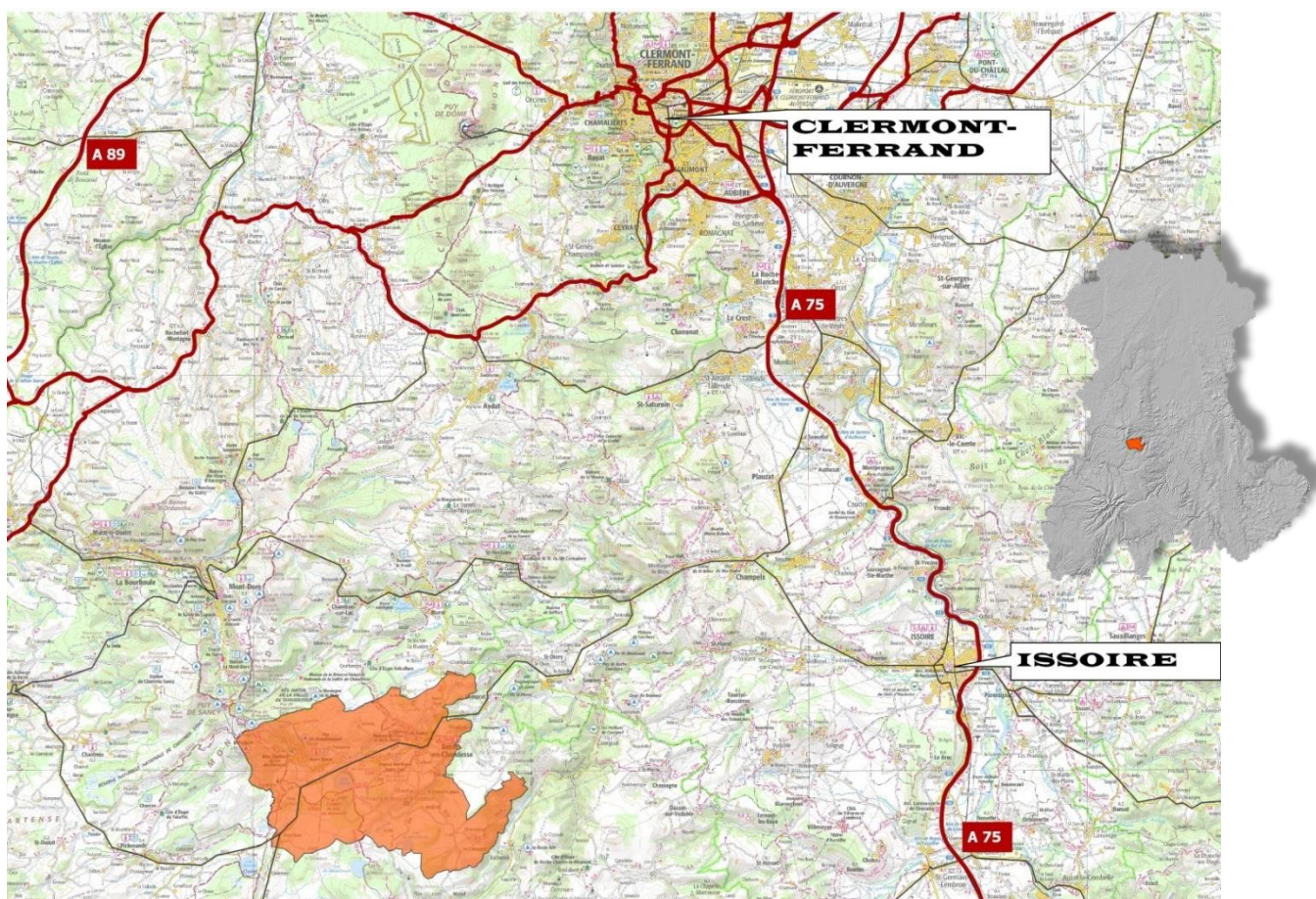


Le développement durable se veut un processus de développement qui concilie l'environnement, l'économie et le social, et établit un cercle vertueux entre ces trois sphères.

C'est un développement respectueux des ressources naturelles et des écosystèmes qui garantit l'efficacité économique.

Une stratégie de développement durable doit être une stratégie gagnante de ce triple point de vue.

Le territoire de Besse-et-Saint-Anastaise



Source : DREAL Auvergne, IGN, CRAIG

Située au sud-ouest du département du Puy de Dôme, à 50km au sud-ouest de Clermont-Ferrand et 35km d'Issoire, la commune de Besse-et-Saint-Anastaise se situe au cœur des Monts Dore et du parc naturel régional des Volcans d'Auvergne.

Le territoire communal s'étend sur 7238 hectares à une altitude variant entre 910 mètres (Nord-ouest du territoire) et 1600 mètres (Sud-est du territoire).

La Couze Pavin traverse le territoire du sud-ouest au nord-est.

En 2018, les Bessards et les Bessardes étaient au nombre de 1 566.

Besse fait partie de la Communauté de Communes du Massif du Sancy ; et du Pays du Grand Sancy (composé de 43 communes). L'objectif du Pays est de s'engager dans une démarche partenariale entre ses membres afin de constituer un projet de développement durable autour d'un massif commun : le Massif du Sancy.

La commune ne s'inscrit dans aucun SCoT.



Les perspectives d'évolution

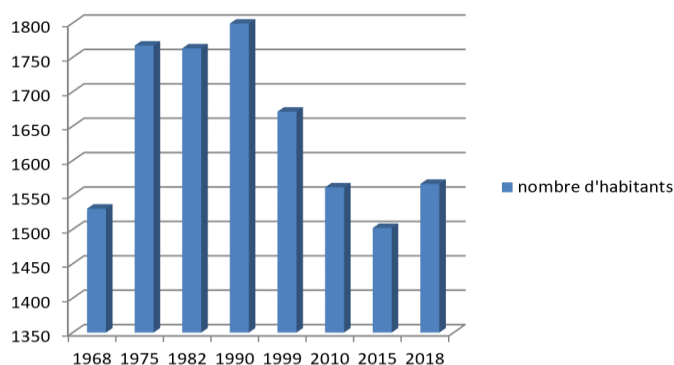
Une des orientations majeures du projet est d'anticiper les évolutions sociologiques et urbaines par la mise en œuvre d'opérations d'urbanisme et par l'adéquation des dispositions d'urbanisme afin de permettre l'accueil d'une population croissante et dont les comportements évoluent.

A l'échelle du massif du Sancy, et Cézallier, on note une baisse et un vieillissement général et constant de la population. Pourtant ce secteur offre un cadre de vie apprécié par les habitants, tant pour la qualité de vie (tranquillité) que pour ses espaces paysagers et naturels.

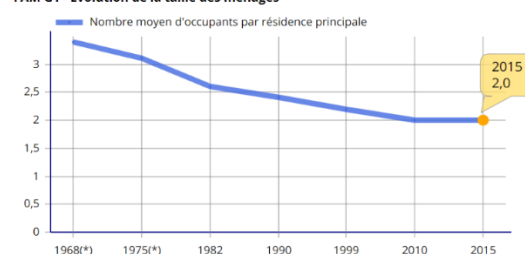
Dans les secteurs plus isolés comme pour Besse-et-Saint-Anastaise, les apports migratoires se caractérisent par des arrivées de personnes proches de la retraite. Ils tendent à accentuer le vieillissement de la population et par conséquent le déficit naturel.

La population de Besse :

- Une baisse constante de la population entre 1990 et 2015,
- Une tendance à la reprise depuis 2015,
- Un desserrement des ménages contenu.



FAM G1 - Évolution de la taille des ménages



(*) 1967 et 1974 pour les DOM
Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2017.
Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2010 et RP2015 exploitations principales.

Les dernières données Insee affichent **1566 habitants en 2018**

2 scénarii de développement ont été esquissés dans le Diagnostic du PLU. Ils ont permis à la commune d'appréhender son développement. La volonté communale reste bien entendu de maintenir sa population en place et d'accueillir de nouveaux habitants, de manière raisonnable.

- **Scénario 1** – Une croissance comparable aux dernières années (+0,04 %/an) :

→ un gain de **9 habitants** d'ici 2033, soit un total de 1 575 habitants.

- **Scénario 2** - Une évolution basée sur la croissance Insee attendue dans le territoire de Sancy – Val d'Allier (+0,8 %/an) :

→ un gain de **199 habitants** d'ici 2033, soit un total de 1 765 habitants



Les ambitions démographiques de la commune de Besse-et-Saint-Anastaise sont d'atteindre les
1 750 à 1 800 habitants d'ici 2033

Cet objectif démographique correspond à une fourchette haute mais la commune se montre volontaire à conforter la relance démographique qui semble s'initier depuis 2015 et retrouver un niveau de population similaire à celui des années 1980-1990.

Cette ambition sous-entend un besoin de nouveaux logements de l'ordre de 112 sur 15 ans (soit un peu moins de 8 logements/an). Cette estimation prend en compte également le desserrement des ménages (estimé à 1.9 personnes/ménage en 2033).



Pour cela, la commune aura besoin d'environ **15 à 16 ha** pour satisfaire les besoins attendus.

sachant que la commune souhaite favoriser également le réinvestissement des logements existants libres. Cette estimation « brute » prend en compte une moyenne de 1 000m²/logement individuel et une rétention foncière de 40%.

Estimation des besoins en logements (2018 - 2033)			
Démographie : scénario retenu (en % / an)	0,78	Nombre de nouveaux habitants	194
Pourcentage de logements vacants à remettre sur le marché (%)	30	Nombre de nouveaux logements	112
1er facteur : desserrement des ménages			
A - Taille des ménages en 2018 :	2	C - Nombre d'habitants en 2018 :	1566
B - Taille des ménages en 2033 :	1,9	D - Nombre d'habitants en 2033 :	1760
E - Nombre de logements nécessaires en 2018 : C/A =			783
F - Nombre de logements nécessaires en 2033 : D/B =			824
G - Nombre de logements à prévoir pour pallier uniquement le desserrement des ménages : F-E =			41
2ème facteur : arrivée de nouveaux habitants			
H - Nombre de nouveaux habitants prévus d'ici 2033 : D - C =			194
I - Nombre de logements que la commune doit prévoir pour pallier l'arrivée de nouveaux habitants : H/B =			102
J - Nombre total de logements à créer : G + I =			143
Besoin en constructions neuves			
K - Nombre de logements vacants dans le parc total :			103
L - Logement vacants à remettre sur le marché			31
M - Nombre de logements neufs à construire : L - J =			112
Surface nécessaire pour une moyenne de 1000 m ² par logement (en ha)			11,2 ha
Surface nécessaire en prenant en compte une rétention foncière de 40 %			15,7 ha

Rappelons également que le potentiel foncier encore disponible au PLU actuel est estimé à **53.26 ha**, répartis de la manière suivante :

- 21.50 ha dans les Zones Urbaines.
- 16.48 ha dans les Zones à urbaniser AU.
- 15.28 ha réservés à la vocation touristique.

Il permet aujourd'hui, l'accueil d'environ 559 habitants supplémentaires.

Le déséquilibre de ce document (potentiel urbanisable) vis-à-vis des besoins réels de développement de la commune et de la nécessité de mise en cohérence avec les grandes directives générales (de réduction de la consommation des espaces, protection des corridors écologiques, mise en valeur des paysages), font que la commune de Besse-et-Saint-Anastaise a souhaité revoir son document d'urbanisme.

Les ambitions communales du PADD affichent ainsi un objectif de modération de la consommation foncière laquelle est d'environ 1200 m² / logement sur ces 10 dernières années et vise à se rapprocher des 1000 m² / logement individuel.

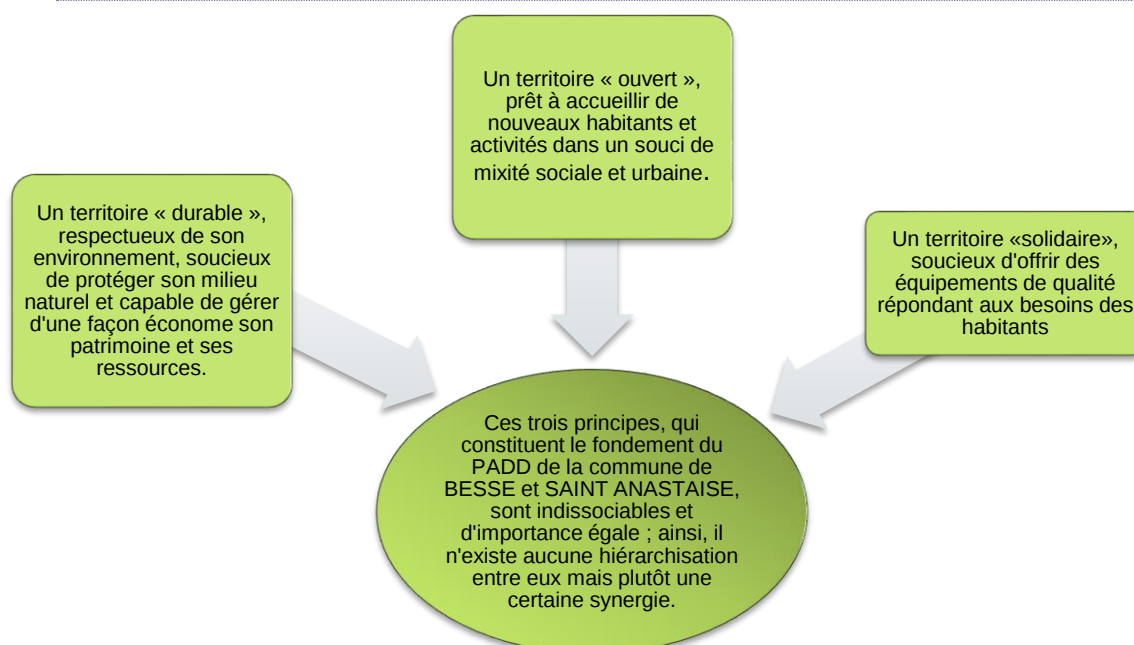
Les enjeux du Diagnostic participent à la définition des orientations du PADD

Le diagnostic (état initial) a établi un certain nombre d'enjeux vis-à-vis des différentes thématiques abordées par le PLU. Ces enjeux ont été hiérarchisés par la commune et au besoin territorialisés, pour prendre en compte les spécificités locales au sein du territoire.

Ils traduisent des objectifs et orientations de développement pour le territoire communal.

L'appropriation des enjeux environnementaux par les élus est en effet essentielle pour garantir leur traduction dans le projet d'aménagement et de développement du territoire et le document d'urbanisme.

ENJEUX issus du Diagnostic du PLU (ordre aléatoire)
Maintenir les populations en place
Favoriser l'accueil de nouveaux habitants
La préservation du patrimoine architectural du bourg
La vocation touristique à maintenir et conforter
La qualité et la quantité des ressources en eau.
L'environnement. Les espaces naturels et la biodiversité doivent être protégés.
La vocation agricole
Le cadre de vie.
Des emplois sur le territoire.
Les commerces de proximité
La protection des personnes et des biens contre les risques naturels et technologiques.
La promotion des énergies renouvelables et propres.
Les émissions de gaz à effet de serre.



Les grandes ORIENTATIONS du PADD de BESSE et Saint ANASTAISE



Revitaliser le territoire

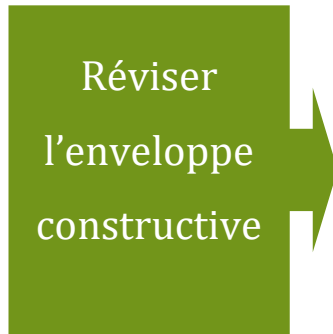
Besse-et-Saint-Anastaise est une commune rurale. Le territoire s'organise autour de 2 pôles principaux (Besse, SuperBesse) et compte 69 lieux habités. Ces nombreux petits villages et hameaux ont très peu évolué au fil des siècles. La majeure partie de la croissance de la commune s'est réalisée lors de ces 30 dernières années et se concentre sur la station de SuperBesse.

A l'échelle du pays du Sancy, Besse-et-Saint-Anastaise fait partie des communes les plus riches en logements (avec les communes de la Bourboule et du Mont-Dore). Les résidences secondaires sont surreprésentées, et résultent des activités touristiques (tourisme vert lié aux grands espaces, sports d'hiver, ...). Les Résidences Principales constituent une faible part des logements ; la plupart des logements disponibles ne sont habités qu'une partie de l'année.

L'objectif majeur est de revitaliser le territoire pour l'habitat permanent, pour **contrebalancer la déprise** démographique des dernières décennies. Une légère reprise semble s'amorcer (gain d'habitants entre 2015 et 2018). La commune souhaite **profiter de ce nouvel élan pour retrouver un statut d'habitat permanent**. La vocation touristique est forte, se porte bien, et concerne toutes les saisons (avec une plus forte attraction l'hiver liée au domaine skiable), cependant, l'enjeu majeur est de revitaliser le territoire à l'année. La commune doit pouvoir retrouver une certaine **attractivité** en termes **d'habitants permanents**.



Les mesures permettant de traduire cet objectif :



Il s'agit de :

- **Définir une enveloppe de Logements**, d'établir une « fourchette » approximative du nombre de logements nécessaires pour le développement de la commune.

La commune souhaite atteindre d'ici 15 ans, 1750 à 1800 habitants, soit 184 à 234 habitants de plus qu'en 2018. L'accueil de ces habitants supplémentaires sous-entend un besoin de logements, de l'ordre de **112 logements sur 15 ans (soit un peu moins de 8 logements/an)**. Cette estimation prend en compte également le desserrement des ménages (estimé à 1.9 personnes/ménage en 2033).

- **Réexaminer les enveloppes urbaines** et à urbaniser définies au PLU actuel, vis-à-vis des nouvelles ambitions communales.

Engager une réflexion sur le potentiel urbain actuel, notamment sur le bourg de Besse (nombreuses dents creuses).

- **Localiser des sites stratégiques** d'habitat pour réaliser des opérations d'ensemble, gérées par la commune.

Des Orientations d'Aménagement et de Programmes seraient mises en place pour inscrire les projets dans une démarche durable et respectueuse du territoire (de son environnement et de son urbanisme).

- **Lutter contre la rétention foncière** qui constitue un frein pour un développement cohérent et harmonieux du territoire, notamment par la mise en place une fiscalité différenciée pour réduire les spéculations foncières privées.

Aujourd'hui, malgré les grandes disponibilités foncières libérées par le PLU actuel, force est de constater que le territoire communal est soumis à un marché foncier très tendu : une très forte rétention foncière et une pratique de prix très élevée. La volonté communale est de renverser ces tendances spéculatives, afin de pouvoir privilégier l'accueil de nouvelles populations permanentes.

De plus, dans un contexte économique communal favorable (le nombre d'emplois sur la commune est en augmentation), la volonté est également de permettre aux salariés saisonniers du territoire de s'installer sur la commune.

- **Protéger les personnes et les biens contre les risques naturels, technologiques et les nuisances.**

- Limiter l'urbanisation dans les espaces contraints aux risques : l'accueil de nouveaux habitants va générer des constructions supplémentaires, une consommation foncière et une augmentation des surfaces imperméabilisées.

La commune adhère à la Communauté de Communes du Massif du Sancy. Celle-ci ne dispose pas encore de Plan Local d'Habitat (PLH prescrit le 25/03/2010), seul le diagnostic a été réalisé en 2012. L'étude n'ayant pas abouti. Si les tendances passées se confirment et quel que soit le scénario envisagé, il ressort des projections de besoins que la Communauté de Communes Massif du Sancy a des besoins limités, mais non négligeables.

Préserver
l'identité des
villages et
hameaux

L'habitat sur le reste de la commune, est très dispersé et se présente sous la forme de groupes de fermes et de nombreuses fermes isolées. L'urbanisme de ces petits villages a très peu évolué au cours de ces dernières décennies. Si l'on met à part le domaine agricole, ils ne devraient pas non plus beaucoup évoluer de façon significative dans les décennies à venir. Ces dix dernières années, on ne recense que quelques nouveaux logements dans ces villages.

Diversifier les
types de
logements

- **Une réorganisation urbaine** sera faite. Il s'agira de déterminer :

- les sites urbains pouvant accepter un certain développement, en rapport avec les perspectives de la commune ;
Le potentiel foncier actuel disponible dans ces villages devrait suffire à répondre à leurs besoins à venir.
- et les sites isolés, sans vocation de développement mais dont la vocation d'habitat doit être maintenue.

- **Favoriser la réhabilitation de l'existant.**

Il s'agit de poursuivre la politique de réutilisation des bâtiments existants pour le Logement qu'entreprend depuis quelques années la commune (actuellement une dizaine de logements locatifs communaux, réalisés dans le cadre de réhabilitation de bâtiments anciens), d'étendre la notion à tous. Ce principe pourra se traduire dans un règlement adapté, ciblant des secteurs précis, favorisant la réhabilitation et la construction d'extension pour répondre aux besoins d'habiter, et interdisant la construction de nouvelles habitations.

- **Favoriser la mixité des logements.**

- Favoriser des programmes bien intégrés dans le tissu urbain existant avec une exigence en matière d'utilisation des énergies renouvelables et d'évacuation et de récupération des eaux pluviales et de ruissellement.
- Répondre aux besoins de l'ensemble de la population dans sa diversité générationnelle et sociale.

Mettre en valeur et enrichir les qualités du territoire

Besse et St-Anastaise est l'une des communes les plus vastes du département. La ville médiévale, le lac Pavin et la station de sports d'hivers de Super-Besse ont transporté la renommée de cette commune bien au-delà de la région. La prise en compte des données paysagères pour définir les politiques de croissance urbaine à venir permettra d'offrir aux nombreux visiteurs de passage une image positive du lieu et par là même de l'ensemble de la région Auvergne.

La vocation touristique de Besse est importante tant en termes d'espaces naturels, d'activités (liées essentiellement au tourisme vert et sportifs) en toutes saisons (surtout la saison hivernale), et en termes de capacités techniques d'accueil (la commune compte 449 établissements marchands ce qui représente 6435 lits touristiques. Si l'on ajoute à cela les résidences secondaires, la commune possède 17 595 lits touristiques.). Ainsi, la population de la commune est multipliée par 3,4 en été et par 5,21 en hiver.

L'objectif majeur vise à **enrichir l'éventail qualitatif des équipements, services et atouts naturels, ...proposés par le territoire, en faveur** de la vocation touristique (habitants **saisonniers**) et de la vocation résidentielle (habitants **permanents**).



Les mesures permettant de traduire cet objectif :

Maintenir la
vocation
économique

A Besse-et-Saint-Anastaise, la majorité des actifs travaillent sur la commune même si le nombre d'emplois offert sur la commune est en légère baisse. Si ces chiffres montrent que la commune n'est pas sous influence directe de l'agglomération clermontoise, la hausse récente du nombre d'actifs travaillant dans une autre commune pourrait laisser à penser que le rayonnement de l'agglomération s'accroît.

Il s'agit donc de :

- **Maintenir voire densifier l'offre marchande** existante permettant de conforter le maillage commercial des centralités et répondre aux besoins inhérents du cadre de vie des habitants.
- **Permettre aux entreprises présentes de pérenniser leur activité**, en termes de surfaces et de bâtiments nécessaires.
- **Permettre à de nouvelles entreprises de s'installer sur la commune.**
- **Répondre aux besoins des acteurs du tourisme.**

Rester
attentifs aux
besoins pour
enrichir le
cadre de vie

La commune de Besse-et-Saint-Anastaise est bien équipée en termes de commerces de proximité, de services et d'équipements, et poursuit ses efforts pour améliorer le cadre de vie des habitants (tant permanents que saisonniers). Ont notamment été récemment inaugurés ou sont en cours :

- Un pôle Santé,
- La rénovation de la salle polyvalente,
- 2 City-stades,
- La restructuration et l'agrandissement du Madalet
- Un nouvel EHPAD,
- La restructuration du groupe scolaire et du centre de loisirs avec l'aménagement d'une salle de musculation-fitness,
- La rénovation de l'hôtel-de-ville,
- La construction de 2 nouvelles résidences hôtelières sur Super-Besse et
- Un nouveau centre aqualudique.

Il s'agit donc de :

- **Établir une « veille »** pour conserver le bon niveau et avoir les possibilités de répondre à de nouveaux besoins à venir, notamment en termes d'équipements sportifs, pour compléter, améliorer la palette d'offres. Ces besoins à venir peuvent nécessiter la **définition d'Emplacements Réservés.**
- **Améliorer les déplacements internes à la commune.**
 - La commune aimerait réaménager la route principale de Super-Besse afin de mieux concilier les flux.
 - Afin de répondre à la problématique de stationnements, la commune souhaite développer les possibilités de stationnements à Besse (contraint par l'urbanisme ancien) et Super-Besse (saturé sur les périodes les plus touristiques).
- **Localiser des terrains pour agrandir le parc des Logements de type Chalets.**

Protéger les
espaces
naturels et
initier la
pérennité des
corridors
écologiques

Le patrimoine naturel du territoire communal est exceptionnellement riche et varié en raison de la nature volcanique du sous-sol, de sa variation altitudinale (de 820 mètres vers la Regeasse, Bois de la Reine, aux espaces subalpins du Puy de Paillaret à 1721 mètres d'altitude) et de sa situation à l'interface de trois grandes régions naturelles : les Monts Dore, le Cézallier et les Pays coupés.

Il s'agit de :

- **Protéger les espaces naturels** par des zonages naturels.

La commune est couverte de plusieurs espaces naturels identifiés comme à protéger (ZNIEFF, Natura 2000, ZICO, Parc Naturel régional, sites et réserves naturels ...). Le territoire offre une diversité de milieux naturels (pelouses subalpines et prairies montagnardes pâturées et de fauche, tourbières et lacs naturels, petites zones humides, notamment sources de pente, réseaux de « mares » et ruisseaux tourbeux dont les mégaphorbiaies, forêts et vallons humides, prairies humides et cours d'eau, falaises et éboulis).

- Une grande partie du territoire communal offre des **réservoirs de biodiversité**.

- **Préserver les Trames Bleues.**

Il s'agit de préserver les cours d'eau traversant la commune, les continuités hydrographiques. Cependant, compte tenu de la surface importante du maillage humide sur le territoire, un des enjeux majeurs de la commune sera de mettre en place des zonages naturels alliant pratiques agricoles et protection des milieux humides, et de renforcer la continuité des corridors écologiques.

- **Préserver les Trames vertes.**

L'objectif majeur est de préserver les structures végétales existantes : ripisylves le long des cours d'eau, haies bocagères et arbres isolés pour leur rôle environnemental et écologique. Le zonage naturel répondra en partie à cette orientation.

Afin d'aller plus loin dans la préservation, une trame bocagère pourra être initiée avec l'identification de structures végétales stratégiques. Les outils d'urbanisme (protection au titre de l'article L.151.23 et L151-19 du Code de l'urbanisme et espaces boisés classés) pourront être mis en place pour assurer des connexions bocagères entre les boisements afin de faciliter les déplacements de la faune et de la flore, et donc le maintien et le développement de la biodiversité dans un contexte paisible.

La commune se caractérise par une identité rurale forte et dispose de plusieurs atouts, dont un capital culturel non négligeable.

Mettre en
valeur le
capital
culturel,
écologique et
naturel du
territoire.

- **Préserver le capital écologique de Besse.**

L'action de l'altitude, conjuguée à la pente des versants et leur exposition, ainsi qu'au maintien des pratiques agro-pastorales, a créé une grande diversité de milieux composant un site de grand intérêt écologique.

Le paysage rural de Besse constitue également une valeur à prendre en compte dans le développement local. Il est à la fois un enjeu touristique, un enjeu économique, un enjeu social.

- **Préserver le potentiel patrimonial fort** (monuments historiques, cité médiévale, ZPPAU, patrimoine vernaculaire, ...).

**BESSE et
Saint
ANASTAISE
PADD**

Accompagner la dynamique agricole



L'altitude et le relief expliquent le fait que la surface agricole utilisée occupe à peine plus de la moitié de la surface totale de la commune, laquelle est en zone défavorisée « montagne » depuis 1961.

Le nombre d'exploitations est en constante baisse.

La population agricole vieillie. Ce vieillissement est d'autant plus important que 45% de la SAU est exploitée par des chefs d'exploitations de plus de 50 ans. Le recensement agricole met également en évidence une problématique de succession.

Compte tenu de l'altitude, l'activité herbagère est largement dominante sur la commune où pratiquement toutes les surfaces exploitées sont toujours en herbe, il n'y a ni culture permanente, ni terre labourable. Les élevages bovins sont dominants. Deux systèmes d'exploitation cohabitent : la production laitière et la production de viande.

La commune est incluse dans l'aire géographique de production de lait, de transformation et d'affinage des AOC fromagères Bleu d'Auvergne, Cantal, Fourme d'Ambert, Salers et Saint Nectaire.

Les mesures permettant de traduire cet objectif :

Protéger les
espaces
d'élevage

La vocation agricole est présente sur la commune. L'objectif est de maintenir et pérenniser le pastoralisme.

- **Il s'agit de mettre en place un zonage protégé de toutes nouvelles constructions**, ce qui devrait favoriser la pérennité de la vocation agro pastorale et des qualités paysagères. La vocation agricole doit pouvoir se développer tout en respectant les atouts écologiques du territoire. Des zonages naturels pourront participer à la préservation de certains milieux très sensibles, tels que les zones humides et tourbières qui constituent les habitats naturels les plus fragiles sur le territoire de Besse-et-Saint-Anastaise. Nombre d'entre elles sont protégées par des zonages naturels (Natura 2000, réserve naturelle, ZNIEFF), mais beaucoup d'autres (plus petites) ne le sont pas. Autant dire que « l'ensemble de la commune est zone humide ». Le patrimoine des zones humides locales est donc fort, mais reste partiellement connu.

Maintenir la vocation agricole pastorale est l'objectif majeur.

Maintenir la
vocation
agricole

L'objectif est de maintenir les structures agricoles, leur permettre de se développer pour poursuivre la dynamique de la vocation agricole, dans un respect des qualités paysagères et environnementales.

Il s'agit de :

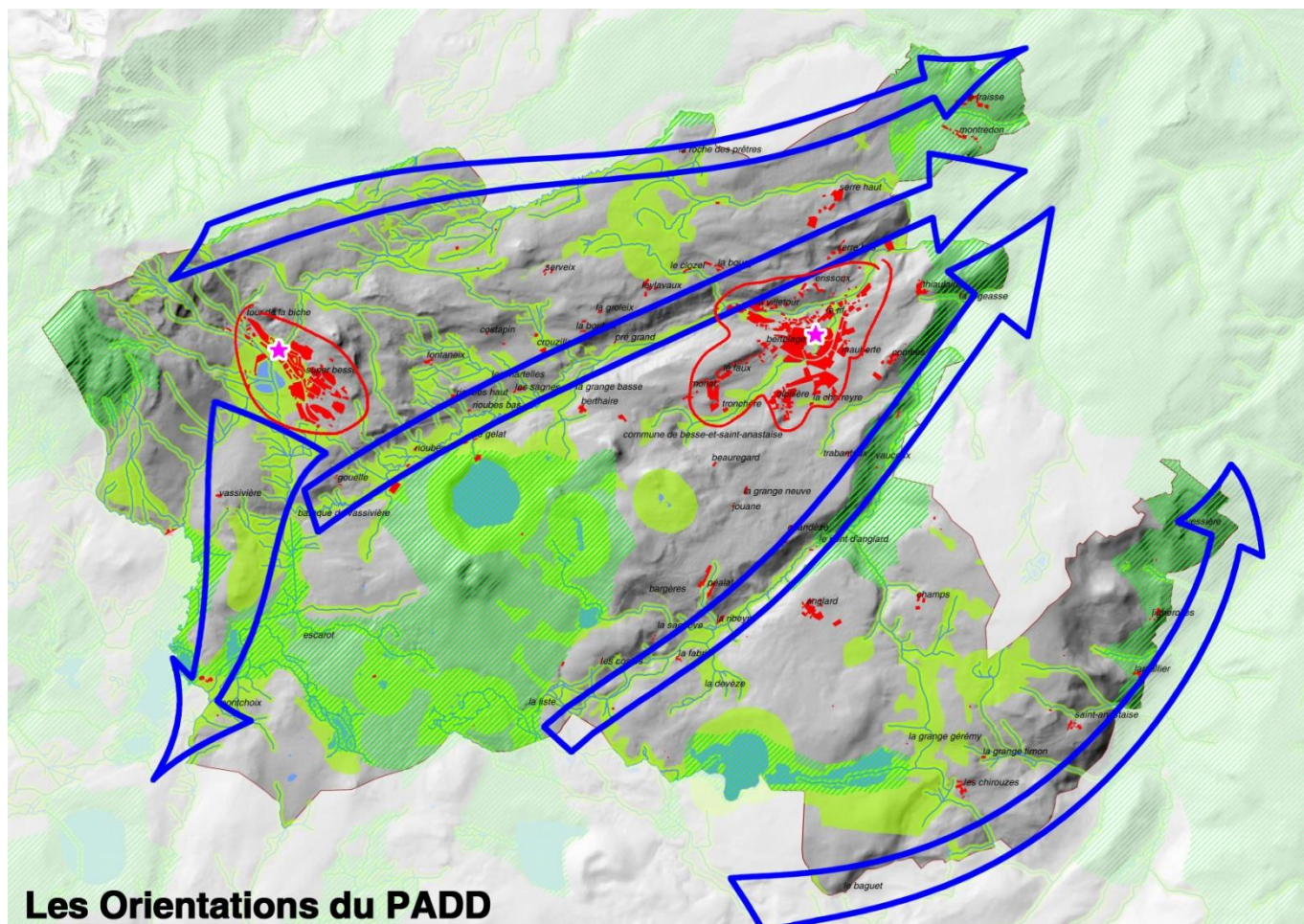
- Mettre en place des zonages agricoles spécifiques : **Des zones agricoles constructibles** pour répondre aux besoins de développement des exploitations agricoles (notamment en termes de bâtiments).
- Prendre en considération des règles de réciprocité. En fonction de leur nature, de leur taille et de leur mode de conduite, les bâtiments d'élevage et certaines de leurs annexes bénéficient de périmètres de protection sanitaire d'un rayon de 50 à 100 m. Le périmètre sanitaire rend cette zone inconstructible pour les autres vocations non agricoles.

Développer
les énergies
renouvelables

- **Développer l'agriculture écologique**

Permettre l'installation d'une ou plusieurs unités de méthanisation.

Ce pourrait être un exemple de démarche collective d'agriculteurs initiée par la collectivité, pour développer leur activité vers plus de performance économique et environnementale, être utilisée comme ressource énergétique (électricité, réseau de chaleur).



Les Orientations du PADD



REVITALISER LE TERRITOIRE

- Réviser l'enveloppe constructive
- Diversifier les types de logements



REVITALISER LE TERRITOIRE

- Préserver l'identité des villages et hameaux
- Diversifier les types de logements



ACCOMPAGNER LA DYNAMIQUE AGRICOLE

- Protéger les espaces d'élevage
- Maintenir la vocation agricole
- Développer les énergies renouvelables

METTRE EN VALEUR ET ENRICHIR LES QUALITES DU TERRITOIRE



- Maintenir la vocation économique
- Rester attentif aux besoins du cadre de vie
- Mettre en valeur le capital culturel de Besse



- Protéger les espaces naturels



- Initier la pérennité des corridors écologiques

- Mettre en valeur le capital écologique et naturel du territoire